

Règlement TRAIL DES CHATEAUX

Cerisy la Salle

I. Présentation de la course

Le « TRAIL Des CHATEAUX » est une épreuve pédestre organisée par le regroupement d'associations locales (Comité cycliste St Laurent, l'Union Sportive Roncey Cerisy et le 2CHB (Coutances Cerisy HandBall)) et la communauté de communes Coutances mer et bocage.

Pour obtenir des renseignements, contacter Mathieu Cailloux m.cailloux@communaute-coutances.fr

II. Parcours

Le « TRAIL Des CHATEAUX » se déroulera le **dimanche 6 septembre 2026 de 8h à 13h à Cerisy la Salle.**

4 circuits sont proposés dans les chemins de Cerisy la Salle, de Montpinchon et de Pont Brocard.

- 4 km (circuit familial) : ouvert à tous (enfants accompagnés d'un adulte) en marche ou course à pied, 2€, départ 10h
- 10km : 5€, départ 9h30, ouvert en marche et course à pied
- 18km : 10€, départ entre 9h15, ravitaillement, ouvert uniquement à la course
- 28km : 15€, départ 9h, ravitaillement, ouvert uniquement à la course

Tous les départs et arrivées auront lieu au niveau du plateau sportif de Cerisy la Salle.

Le retrait des dossards se fera dès 8h15 sur le plateau sportif de Cerisy la Salle.

III. Modalités d'inscriptions

Nous vous recommandons de vous inscrire sur le site de Normandie Course à pied qui vous offre un **mode de paiement sécurisé par carte bancaire** avant le samedi 7 septembre 2025 22h00.

Toute inscription sur place sera majorée de 2€.

Les distances ne seront pas chronométrées et il n'y aura pas de classement.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

IV. Parcours et balisage

Les parcours seront fléchés à l'aide de fléchage au sol différents selon les distances choisies, de panneaux directionnels et de rubalise. Chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

L'organisation a fait le choix de parcours avec le plus de chemins possibles. Même si vous traverserez des routes et devrez emprunter quelques portions de routes pour rejoindre certains chemins, 90% de nos parcours sont sur des chemins.

V. Sécurité et assistance médicale

Des signaleurs seront présents à chaque intersection pour votre sécurité et vous informer de la direction à suivre. Ils seront équipés de gilets jaunes et de planches de signalisation. De plus, des panneaux de signalisation seront placés en amont de l'intersection pour informer les véhicules de la manifestation.

Nous vous recommandons cependant d'avoir un téléphone portable en cas de difficultés.

La gendarmerie et les pompiers de Cerisy la Salle seront prévenus de la tenue de la manifestation et auront connaissance des différents circuits empruntés. Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Une personne titulaire du PSC1 sera présent à chaque intersection afin de pouvoir effectuer les premiers secours et tous seront équipés de portable afin de prévenir rapidement les pompiers et l'organisateur.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'événement en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenu sur le parcours au-delà des horaires indiqués.

VI. Ravitaillement

Les boucles de 18km et de 28km auront un ravitaillement sur le parcours au niveau du bourg de Montpinchon. Un ravitaillement sera proposé pour tous à l'arrivée.

Respecter les chemins : ne rien jeter (bouteilles en plastiques, emballages en tout genre, papiers...

VII. Droit à l'image

J'autorise expressément les organisateurs « TRAIL des CHATEAUX », à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

VIII. CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par courriel des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation : par courriel à l'adresse m.cailloux@communaute-coutances.fr

IX. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2025 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.